

## Adhésion de l'Union des Intermédiaires de Crédit (UIC) à l'ANACOFI

Paris, le 22 novembre 2022

L'Association Nationale des Conseils Financiers et l'Union des Intermédiaires de Crédits sont heureuses de pouvoir annoncer la signature de leur accord de collaboration aux bénéfices de leurs membres et de la représentation des professionnels qu'elles représentent.


L'UIC adhère donc à l'ANACOFI permettant ainsi à ses membres qui le souhaiteront d'être exonérés d'adhérer eux-mêmes à l'ANACOFI et d'accéder à ses entités métiers dédiées et notamment à l'ANACOFI-COURTAGE, association agréée par l'ACPR, dans le cadre de la réforme du courtage.

Suite à cet accord, Madame Bérengère DUBUS, Présidente de l'UIC rejoint les Conseils d'Administration de l'ANACOFI, de l'ANACOFI COURTAGE et de l'ANACOFI SYNDICAT.

Déjà fortes de plus de 5000 entreprises membres à ce jour, nos organisations vont œuvrer ensemble à accueillir et à porter de concert la voix de tous ceux qui voudront les rejoindre.

### Contact presse

#### Marie Lalande - ANACOFI

 : 01 40 02 03 74

 : [m.lalande@anacofi.asso.fr](mailto:m.lalande@anacofi.asso.fr)

#### Bérengère DUBUS - UIC

 : 07 56 86 57 97

 : [contact@uic-france.com](mailto:contact@uic-france.com)

## L'UIC et l'ANACOFI EN QUELQUES MOTS

Créée en 2019 l'UIC est le premier syndicat national des courtiers en financement avec 3 missions : Défendre, Représenter, Promouvoir. L'objectif de l'UIC est de permettre à chaque IOBSP d'exercer librement conformément à la législation et milite activement pour la reconnaissance du mandat. Taux d'usure, déconventionnement brutal de la part des banques, entraves à la liberté d'exercice, non-respect du droit de la concurrence.. sont autant de sujets que l'UIC porte devant les pouvoirs publics et institutions dans l'intérêt collectif de la profession

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise. Ses élus occupent nombre des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (45% des effectifs nationaux), la première association de courtiers en Assurance ou en Opérations de Banques et Services de Paiement par le nombre d'entreprises et une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux). Avec sa confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse environ 26 000 emplois. Le chiffre d'affaires généré par nos membres dépasse 3 Md€ et génère plus de 7 Md€ de PIB. Elle figure au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne.